

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ARO 60

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 249

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

LASCOL ARO 60

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Inhibiteur de corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: LASCOL LUBRIFIANTS
Rue: 28 Avenue Carnot, BP 30038
Lieu: F-78290 CROISSY SUR SEINE
Téléphone: +33 09.80.52.18.73
e-mail: lascol.lubrifiants@gmail.com

Téléfax: +33 09.57.94.90.76

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser eau pour l'extinction.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ARO 60

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 249

Page 2 de 7

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68476-81-3	Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, oxidized, calcium salts			25-50 %
	270-701-6			
	Eye Irrit. 2; H319			
	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)			10-25 %
	927-344-2		01-2119463586-28	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411 EUH066			
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <2% Aromaten			10-25 %
	919-857-5			
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité			2,5-10 %
	265-150-3			
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304			
	synthetisches neutrales Calciumpetroleumsulfonat			2,5-10 %
	263-093-9			
	Skin Sens. 1A; H317			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			1-2,5 %
	203-961-6	603-096-00-8		
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ARO 60

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 249

Page 3 de 7

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂).

Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de brouillard d'huile.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 Jahr

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ARO 60

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 249

Page 4 de 7

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur:
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point d'éclair: 48 °C ASTM D 93
Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 6 vol. %
Densité (à 15 °C): 0,84 g/cm³ DIN 51757
Viscosité cinématique:
(à 40 °C) >20,5 mm²/s ASTM D 7042

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Éviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.
Les données se rapportent au composant principal.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ARO 60

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 249

Page 5 de 7

Toxicité aiguë

en cas d'ingestion: DL50: > 2000mg/kg Rat

Contact avec la peau: DL50: > 2000mg/kg Rat

en cas d'inhalation: CL50: > 5mg/1/4hRat.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	RAT		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	RABBIT		
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <2% Aromaten				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat		
64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	rat		
	dermique	DL50 >3000 mg/kg	rab		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	par voie orale	DL50 5660 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 4120 mg/kg	Lapin		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Peut s'enrichir dans les organismes.

Le produit n'est pas facilement biodégradable.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ARO 60

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 249

Page 6 de 7

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10-30	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	10-22	48 h	Daphnia magna	
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <2% Aromaten					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000		Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>100		Pseudokirchneriella subcapitata	
64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2200	96 h	Pimephales promelas	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100		Scenedesmus sp.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets - Produit**

130899 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles usagées non spécifiées ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III

Transport fluvial (ADN)

- 14.1. Numéro ONU:** UN 1993



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ARO 60

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 249

Page 7 de 7

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Transport maritime (IMDG)	
14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
14.5. Dangers pour l'environnement	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	oui



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <2% Aromaten; naphta lourd (pétrole), hydrotraité
Inscription 55: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)